

BILAN Hygiène Sécurité Environnement - 2016 : REVUE DE DIRECTION & PLAN DE PROGRES

Vous trouverez, ci-dessous une synthèse des éléments importants issus de la revue de direction et du plan de progrès de l'année antérieure.

Légende :

	INSUFISANT : ACTIONS CORRECTIVES
	NON SATISFAISANT : DERIVE, TENDANCE NEGATIVE. ATTENTION IL FAUT REAGIR
	SATISFAISANT : LEGERE DERIVE MAIS TENDANCE POSITIVE
	TRES SATISFAISANT : PAS DE DERIVES.

- Evolution de la démarche de prévention : Travail important sur la mise en place des nouveaux outils sur la démarche prévention, contrôle et communication qui devrait apporter une évolution des résultats en 2017.
- Maîtrise des risques (PdP, Document Unique).
- Révision et réalisation des évaluations professionnelles sur 2017.
- Accidentologie MASE Rhône-Alpes : TF1, TF2 et Tg en baisse. Continuité des bons résultats sur l'industrie, hydraulique et l'atelier.
- Surveillance des sous-traitants : Maintien du nombre d'audit sous-traitants et résultats satisfaisant.
- Résultats santé (Arrêts maladie, contres indication médicale) et environnement (Déchets).
- Surveillance des chantiers en baisse : Audit du service QHSE en baisse par rapport à 2015.
- Augmentation des précurseurs majeurs sur le domaine de l'électricité.
- Difficulté sur la tenue du plan d'action par manque de pilotage de l'amélioration continue par l'encadrement.
- Baisse du nombre des causeries notamment sur le secteur Agroalimentaire. A noter une tendance à la hausse des causeries sur les thèmes obligatoires.
- Pas d'évolution constatés sur le niveau des visites qui ne permet pas de progresser suffisamment sur l'aspect préventif (SD, AC/AP).

PODIUM DES ACCIDENTS :

- 1/ Manutention Manuel (Tirage de câble)
- 2/ Chute de plain-pied.

PODIUM DES PRECURSEURS (Situations dangereuses, presque accident) :

- 1- Risque électrique mettant en causes l'état des installations / matériels des clients et/ou le non-respect des consignes pour les travaux électriques.
- 2- Chutes de plain-pied mettant en causes le respect des consignes (ordre & propreté du poste de travail, disposition & balisage des câbles en phases de tirage de câbles).
- 3- Ambiance de travail dégradée ou anormale : Intervention en zone chaude, bruyante ou présence d'amiante.

RISQUE ROUTIER :

Accident de trajet : 0

Excès vitesse :

- 3 supérieurs à 20 Km/H
- 62 Excès inférieur à 20Km/H dont 80% sont inférieurs ou égale à 5Km/H et 20% supérieur & inférieur à 10Km/h.
- 8 personnes ont eu 3 ou plus d'excès de vitesse.

Infractions mineurs & majeurs (Stationnement dangereux, Feu, Stop, ...) : 17 événements dont 6 majeurs et 11 mineurs qui sont à 91% des stationnements dangereux et concerne le Tertiaire (chantier en agglomération).

Déclarations de sinistres : 52 Déclarations de sinistre d'un montant total de 49600€



2017

POLITIQUE HSE

En appui des orientations de la société et dans le respect de nos Engagements SSE, la Direction Générale et chaque Direction d'Agence renouvellent son engagement et invitent chaque salarié à continuer de se mobiliser pour :

- Maintenir les performances en accidentologie sur l'ensemble de nos activités couvertes par la certification MASE Rhône-Alpes au travers d'actions de sensibilisation sur les principales origines de nos accidents (manutentions manuelles, chutes de plain-pied, ...) et par un déploiement d'un plan de surveillance sur les différentes agences.
- Développer la démarche de prévention & accentuer l'engagement visible de la ligne hiérarchique au travers du programme « TOUS ANIM'ACTEURS » basé sur le développement des outils de communication (site internet, ...), des dispositifs de prévention (causeries, visites), des supports de remontée des précurseurs.
- Mettre en conformité l'organisation SSE aux nouvelles dispositions MASE.
- Former le personnel aux exigences réglementaires en poursuivant les programmes de formation sécurité sur le risque électrique, le secourisme, les nacelles, ...
- Consolider la structure et la culture HSE au travers des missions de surveillance du service QHSE sur l'ensemble des secteurs d'activités COTE.
- Optimiser le suivi médical par une prise en compte des nouvelles dispositions sur la Pénibilité au travail.
- Poursuivre la réduction du coût des déchets, s'assurer de la conformité de processus de gestion des déchets et étudier de nouvelles pistes d'optimisation et de réduction des déchets.

OBJECTIFS HSE

Objectifs Agences Rhône-Alpes MASE Rhône-Alpes
1. Maintenir les bons résultats des taux d'accidentologie : Atteindre un taux de fréquence 1 de 6 , un taux de fréquence 2 de 11 , un taux de gravité de 0.14 et un taux de sensibilisation aux Thèmes QHSE de 70%
2. Développer la démarche de prévention : 514 situations dangereuses pour l'année. Identification de 514 actions correctives suite à causeries et / ou visites HSE.
3. Accentuer l'engagement visible : Réaliser 514 Visites HSE et 514 Causeries HSE périodiques.
4. Mettre en conformité le système de management selon le nouveau référentiel MASE .
5. Former le personnel aux exigences réglementaires : Electrique, SST, nacelle, échafaudage, ...
6. Consolider la structure et la culture HSE par le respect du plan de surveillance du service HSE
7. Optimiser le suivi médical : 100% des déclarations individuelles effectuées selon les exigences des textes de pénibilité.
8. Réduire les coûts des déchets avec un gain de 1300€ pour cette année soit de 16.7€ à la tonne .
9. Disposer d'un processus de gestion des déchets conforme .

Le 21/02/2017
Thierry COMBET
PDG COTE SAS

